

Pourquoi ce changement de Gaz ?

La région Hauts-de-France ne sera bientôt plus alimentée en gaz naturel de type B. Celui-ci va être remplacé par du gaz H. Le gaz H, utilisé sur le reste de la France, a les mêmes usages en terme de cuisson, chauffage ou eau chaude. Cependant, l'inventaire et le réglage sont nécessaires et obligatoires.

AUTO-INVENTAIRE GAZ B

« Je réalise mon inventaire »
www.grdf.fr/changementdegaz

INVENTAIRE

Pour les personnes qui n'ont pas pu réaliser elles-mêmes leur auto-inventaire ou si cet auto-inventaire présente des données incomplètes. Le prestataire est



REGLAGE

Réglage obligatoire pour tous, avant le basculement au gaz H.

Bascule GAZ H :

2ème semestre 2023

LES INVENTAIRES COMMENCENT ! (Rendez-vous sur place)

En quoi consiste la phase d'inventaire :

- Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email...
- Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel
- Identifier votre plombier-chauffagiste / professionnel du gaz
- Apposer par l'inventoriste cette étiquette : Appareil recensé



Délai de l'intervention :

L'intervention est GRATUITE. Elle dure 30 min à 1 heure. Durant cette intervention, votre présence est indispensable.

GRDF a mandaté la société OTIFRANCE,

joignable au : **09 70 75 30 79**



IMPORTANT

- Ne jamais présenter sa facture d'énergie,
- Ne pas communiquer votre référence GAZ, PCE 14 chiffres
- Ne rien payer, ne signer aucun document sur PAPIER
- En cas de doute, contactez votre Mairie.

Vos conseillers GRDF

